

Alvéa

Une marque de
TotalEnergies Proxi Sud Ouest

**ÉTIQUETTE À JOINDRE À VOTRE RÉGLEMENT.
À RETOURNER : VOIR ADRESSE DE RÉGLEMENT CI-DESSOUS.**

Client : 85681074 - doc : 30444703



CONTACTEZ-NOUS AU : Pour toutes vos demandes,
et quels que soient vos besoins,
nos Conseillers Énergies sont
à votre écoute.

0553 830 830

Date : 30/12/2025 12:08 page 1 de 1
Équipe : 806640C YANN GOU.
Bon de Livraison : 30444703



Réduisez votre facture d'énergie
grâce aux aides TotalEnergies pour le
changement de votre équipement de
chauffage ou vos travaux d'isolation.
Plus d'infos sur
www.lenergietoutcompris.fr



MétéociFoul® (gratuit)
Vous avez un contrat Pack Service+, on
vous appelle avant la panne !



SMS (gratuit)
Info créneau horaire de livraison la veille
par mail ou SMS.



Factures dématérialisées (gratuit)
Vos factures pro envoyées par mail et
toujours disponibles en ligne.



Mensualisation Pack Privileges
Vos dépenses de chauffage étalées sur
12 mois et en cas d'affluence majeure de
commandes, vous êtes livré en priorité.



Règlement par carte bancaire
Paiement en ligne sécurisé :
<https://pay-pro.monetico.fr/alvea-t-psa/>
paiement-en-ligne



www.proxi-totalenergies.fr
Pour passer vos commandes en ligne à
toute heure.



Distribution de
fioul domestique

RÈGLEMENT :

- ☒ Non réglé
☐ Espèces
☐ Chèque
☐ Carte Bancaire
☐ Monetico - Paiement en ligne sécurisé :
<https://pay-pro.monetico.fr/alvea-t-psa/> paiement-en-ligne
☐ Crédit Renouvelable - Réserve Sérénité-
☐ Mensualisation Pack Privileges

ADRESSE DE LIVRAISON

GAEC DE SCAUMELS
LIEU DIT SCAUMELS
46100 VIAZAC

ADRESSE DE FACTURATION

GAEC DE SCAUMELS
LIEU DIT SCAUMELS
MR LAFRAGETTE PIERRE
46100 VIAZAC

Votre commande : 42469682 du 29/12/2025

Excellium Pro NR taux réduit (2000 L)

Vos ref Cde :

Numero de client : 85681074

Livre : Excellium Pro NR taux réduit
8TE
2000 L

Produit à fiscalité spécifique et aux usages
réservés, interdit à tous autres usages
non spécialement autorisés. Carburant
taxé pour des usages agr

ELEMENTS DE LIVRAISON

Heure de début de la livraison : 11:55
Volucapteur Arrière : 146670
Volucapteur Avant : 144670
Volume Livre (L) : 2000
Coordonnées GPS : 44.635808 / 2.060802

www.proxi-totalenergies.fr

TotalEnergies Proxi Sud Ouest SAS
au capital de 18 531 390 €
Siège social : 898 Route de la Teinture
47200 MONTPOULLAN
324 958 198 R.C.S. AGEN - N° TVA FR 65 324 958 198

SIGNATURE DU LIVREUR

SIGNATURE DU CLIENT*

*La signature du client vaut acceptation
des Conditions Générales de vente au verso.

Client
Absent
☐

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

ATTENTION : Les parties reconnaissant que les conditions générales de vente figurant au verso sont applicables à la présente vente. Le vendeur se réserve le droit de fixer à l'acheteur un plafond d'encours et de subordonner la fourniture des produits à la présentation d'une garantie, compte tenu du délai de paiement éventuellement accordé. En cas de paiement par prélèvement SEPA, ce document vaut pré-notification. Toute somme non payée à sa date d'exigibilité entraîne cumulativement :

- L'exigibilité immédiate de toute somme même non échue sans formalité préalable.
 - L'application de pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, sans qu'un rappel soit nécessaire, sur toute somme non payée à son échéance. Si ce taux devrait contraire à la réglementation, le taux applicable serait celui résultant de la réglementation en vigueur.
- Dans le cas de relations entre professionnels au sens des textes législatifs applicables, le non-paiement de somme à sa date d'exigibilité entraînera en outre une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de 40 euros prévue par l'article D.441-5 du Code du Commerce créé par Décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012 - art. 1.
- RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ :** Le transfert de la propriété des produits vendus est subordonné au paiement intégral du prix, en principal et accessoires, quels que soient le mode et les conditions de règlement utilisés.
- IMPORTANT :** Fioul domestique et Gazole Non Routier : Produits à fiscalité spécifique et aux usages réglementés, interdits à tout autres usages non spécialement autorisés (Arrêté ministériel du 29 mai 2015). ATTENTION : produits pétroliers destinés aux usages réglementés (Arrêté ministériel du 8 juin 1993 modifié), interdits comme carburant ou combustible.